

69

Commission permanente  
Séance du 16 octobre 2023



Rapporteur : M. MARTIN

48680

21 - Enseignement 2nd degré

**Raccordement du collège Martin Luther King au réseau de chaleur urbain de Liffré Cormier Communauté**

Le lundi 16 octobre 2023 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

**Absents et pouvoirs :** M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEOUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h21.

**La Commission permanente**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

## Exposé :

Liffré Cormier Communauté réalise actuellement l'extension et la réhabilitation de la piscine intercommunale sur la commune de Liffré.

Dans le cadre de ces travaux, les élus de l'intercommunalité ont décidé la création d'un réseau de chaleur urbain afin d'alimenter plusieurs bâtiments appartenant à la commune et ont proposé au Département de raccorder le collège Martin Luther King à ce réseau de chaleur.

Les travaux nécessaires au raccordement du site seront réalisés par Liffré Cormier Communauté et financés par le Département, en application des modalités définies via le paiement d'un droit de raccordement.

Les frais de raccordement au réseau de chaleur s'élèvent à 70 000 € TTC par raccordement. Le collège a actuellement 2 chaufferies, il faut donc effectuer 2 raccordements.

Les frais totaux de raccordement au réseau de chaleur s'élèvent à 140 000 € TTC.

Les chaudières du collège vont pouvoir être réutilisées et permettront la rénovation de chaufferies d'autres collèges du Département.

Le raccordement au réseau de chaleur urbain permettra de réaliser des économies financières et de réduire les émissions de gaz à effet de serre par rapport au mode de chauffage actuel (chaudières alimentées au gaz).

Des économies seront faites sur le coût de maintenance et sur les consommations (4 000 € dès la première année) d'autant plus qu'il est prévu que la part de biomasse prévue à 60 % au démarrage du réseau de chaleur, va augmenter au fil des ans.

Ces éléments permettent d'envisager un équilibre financier en coût global.

Concernant les émissions de gaz à effet de serre, le collège, actuellement raccordé au gaz naturel, émet 102 150 kg CO<sup>2</sup> équivalent par an. Les émissions de carbone du collège raccordé au Réseau de chaleur urbaine seront d'environ 48 825 kg CO<sup>2</sup> équivalent par an à consommation égale, permettant une réduction de 52 % des émissions de gaz à effet de serre.

Il est donc proposé de passer une convention avec Liffré Cormier Communauté, jointe en annexe, afin de définir les modalités techniques et financières du raccordement du collège Martin Luther King au réseau de chaleur urbain, pour un montant de 140 000 € TTC.

## Décide :

- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et Liffré Cormier Communauté fixant les modalités techniques et financières du raccordement au réseau de chaleur urbain du collège Martin Luther King, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 17 octobre 2023

ID : CP20231825

Pour extrait conforme